

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le **04 JUL. 2025**

ID : 005-200049203-20250627-2025_33CSTE05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JUIN 2025

OBJET : 2025-33CS TE05

Budget annexe EBORN - Affectation du résultat de l'exercice 2024

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	20
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	20
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	21
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	20-06-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin à 9h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le quorum n'ayant pas été atteint le vingt juin 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt-sept juin à 9h30, à Chorges, sous la Présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, AUBERT Daniel, MAGNAN Richard, CLAEYMAN Jean Pierre, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, BRIOULLE Jean Pierre, TARDY Lionel, CHEVAL Jérôme, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MILLE SCAACK Françoise, MIOULANE Louis.

Pouvoir : ARNAUD Jean Michel a donné pouvoir à DOU Jean Claude.

Soit neuf collèges représentés par vingt délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : CHANFRAY Corinne, SENNERY Pierre, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, DELBANO Jean Michel, DOMMANGE Alain, VIOUJAS Jean Franck, BOREL David, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, MAULLIER Régis, CHALLOT Serge, PRAT Jean Denis, GAUCHE Joël, EYSSERIC Serge, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SANCHEZ Alain, SEMIOND Philippe, MAGNE Jean Claude, AUBEPART André, NICOLAS Gérard, BERTRAND ROUX Julie, CREMILLIEUX Gilles, DELAUP Luc, VOLLAIRE Pierre, LEMONNIER Kevin, VERRIER Jean Luc, DURAND Christian, BOREL Daniel.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances, PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

04 JUL. 2025

ID : 005-200049203-20250627-2025_33CSTE05-DE

OBJET : 2025-33CS TE05
Budget annexe EBORN - Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le Président expose à l'Assemblée que le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	292 538,03 €
Recettes	338 912,45 €
Résultat de fonctionnement 2024	46 374,42 €
Résultat fonctionnement reporté N-1	139 577,87 €
Résultat de clôture 2024	185 952,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	205 053,86 €
Recettes	209 417,01 €
Résultat d'investissement 2024	4 363,15 €
Résultat investissement reporté N-1	260 086,92 €
Résultat de clôture 2024	264 450,07 €

Reste à réaliser dépenses	479 031,00 €
Reste à réaliser recettes	70 667,06 €
Solde reste à réaliser	-408 363,94 €

Besoin de financement de l'investissement 2024	-143 913,87 €
---	----------------------

RESULTAT 2024	
Excédent de fonctionnement 2024	185 952,29 €
Besoin de financement de l'investissement 2024	-143 913,87 €
Excédent de fonctionnement à reporter	42 038,42 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après

Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	42 038,42 €
Au 1068 (part du fonctionnement affecté en investissement)	143 913,87 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001(recettes)	264 450,07 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve l'exposé du Président,
- Affecte l'excédent 2024 de fonctionnement d'un montant de :

• au financement des charges d'investissements article 1068	185 952.29 €
• reports de fonctionnement article 002	143 913.87 €
	42 038.42 €

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY

Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU



